

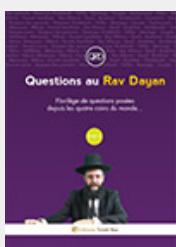


Traité Sota

Michna 5 - Chapitre 9

נפטרו זקנין ירושלים, והלכו להם; וזקנין אותה העיר מביאין "עגלת בקר, אשר לא עובד בה, אשר לא משכה, בעול" (דברים כא,ג), ואין המום פוסל בה. ומורידין אותה "אל נחל איתן" (דברים כא,ד); "איתן" כמשמעותו, קשה. אף על פי שאין איתן, כשר. ועורפין אותה בקופיס מאחריה. ומקומה אסור מלזרוע ולמעבוד; ומהותר לסרוק שם פשתן, ולנקות שם אבניים.

[Aussitôt que] les anciens de Jérusalem ont pris congé et sont partis, les anciens de cette ville apportent une génisse qui n'a pas [encore] tiré au joug. Un défaut ne la rend pas impropre [à cet effet]. On la fait descendre dans une vallée [dont le sol est] eitan. Eitan, suivant son sens [littéral] : « dur ». [Mais] même si [le sol] n'est pas dur, il est valable. On lui brise la nuque avec un couperet, par derrière. [Sur] son emplacement, il est interdit d'ensemencer et de travailler [la terre], [mais] il est permis d'y carder du lin et d'y tailler des pierres.



Questions au Rav Dayan (tome 5)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions